

Question n° 266 de Mme Fatoumata Sidibé du 13 mai 2013 :

Le parcours d'intégration.

Le parcours d'intégration, dispositif d'accueil pour les primo-arrivants, est un outil fondamental de la cohésion sociale.

Lors des débats budgétaires, votre prédécesseur affirmait que ce projet de décret serait présenté au Parlement dans le courant du premier semestre 2013. Nous en parlons depuis des années, mais les choses tardent à se concrétiser, même si des initiatives ont été prises par des parlementaires.

À ce propos, Monsieur le Ministre, je souhaiterais vous poser différentes questions :

- Quel est le bilan des projets pilotes de bureaux d'accueil dans les communes d'Anderlecht, Bruxelles-Ville, Forest, Molenbeek, Saint-Josse et Schaerbeek ? Des rapports sont-ils disponibles ?
- Concernant le projet de décret, quel est l'état de la concertation avec la Région wallonne et la Communauté française ? Un projet commun sera-t-il soumis ? Qu'est-il du caractère obligatoire de ce dispositif ?
- Confirmez-vous l'échéancier avancé par votre prédécesseur, à savoir que le texte sera soumis à notre assemblée dans le courant du premier semestre 2013 ?

Réponse :

Lorsque vous avez rédigé les questions concernant le décret relatif au parcours d'accueil pour les primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale, vous n'étiez pas encore informée de son dépôt au Parlement francophone bruxellois par le Ministre Charles Picqué.

Depuis lors, vous avez eu l'occasion de présider la séance du 4 juin de la Commission des Affaires sociales au cours de laquelle a eu lieu la discussion générale sur cet avant-projet de décret.

À cette occasion j'ai déjà apporté des réponses à certaines de vos questions relatives notamment au caractère obligatoire du dispositif et au calendrier de mise en place du parcours d'accueil. Je n'y reviens donc pas dans cette réponse.

Concernant les projets pilotes de bureaux d'accueil, une concertation permanente est organisée entre les associations développant ces projets, les services du Collège et mon Cabinet. Il n'a pas été demandé aux porteurs des projets de rédiger un rapport mais d'apporter leur concours à la réflexion et leur expertise lors de la rédaction de l'avant-projet

de décret ainsi que lors de la rédaction des arrêtés d'application.

Concernant la concertation avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, celle-ci a déjà fait l'objet de notes au Gouvernement conjoint francophone.

À la suite de ces notes, des groupes de travail se réunissent régulièrement pour harmoniser les futurs dispositifs wallons et bruxellois.

Question n° 278 de M. Alain Maron du 22 mai 2013 :

Les subsides « Infrastructures » octroyés aux milieux d'accueil de la petite enfance.

Depuis 2005, la Commission communautaire française octroie des subventions « pour l'achat ou la construction de bâtiments en vue de l'installation de crèches, crèches parentales, préguardiens, maisons communales d'accueil de l'enfance, services d'accueil spécialisé qui relèvent exclusivement de la Communauté française du fait de leur organisation unilingue francophone, ainsi que pour l'agrandissement, la transformation, les grosses réparations, l'équipement et le premier ameublement de ces bâtiments ».

Ce dispositif sera prochainement revu afin de prendre en compte l'arrêt du 8 décembre 2011 de la Cour constitutionnelle, annulant l'allocation de base du budget régional dédié au « Plan Crèches ».

Dès lors, pourriez-vous dresser le bilan du dispositif actuel en m'indiquant, pour chaque année concernée :

- la liste des projets soumis (construction, achat ...), ainsi que le type de milieu d'accueil (crèche, MCAE ...) et l'identification des porteurs de projet (commune, CPAS, ASBL ...);
- la liste des projets retenus, ainsi que les montants octroyés, les critères de sélection et le nombre de places d'accueil ainsi créées;
- l'évolution du taux de couverture (global et des milieux d'accueil subventionnés) de chaque commune depuis 2005;
- l'état de réalisation des projets retenus (y compris l'agrément par l'ONE) ?

Réponse :

En réponse à votre demande, j'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint le bilan des investissements de la Commission communautaire française en infrastructures crèches depuis 2005. Les deux tableaux